

## DÉLIBÉRATION n° 2025/069

L'an deux mille vingt-cinq et le 08 avril 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie BARBOTEAU, Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Rony BARTHE et Philippe RAISON.

Procurations : Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON

Absents : Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN et Rony BARTHE

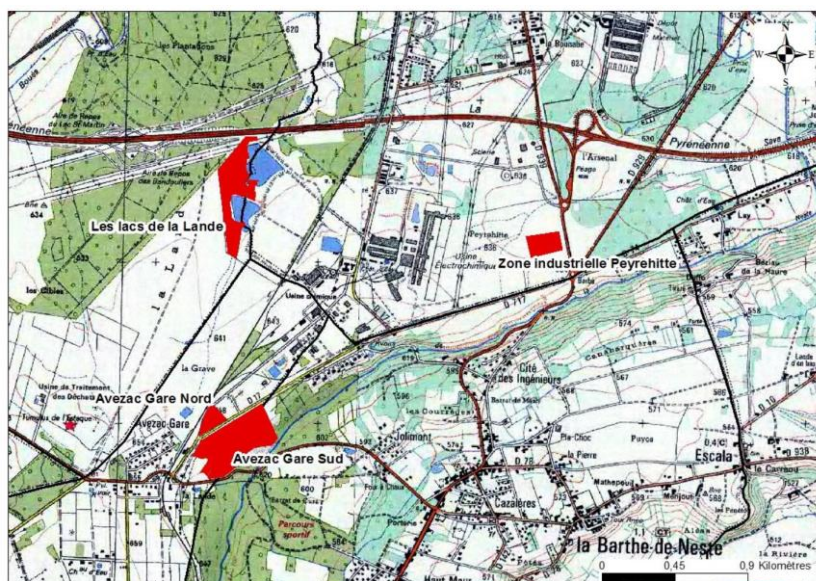
Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Développement et Cadre de Vie - Demande de subvention - Entretien des zones humides**

Dans sa démarche volontariste de restauration et de maintien des zones humides, la commune, accompagnée par l'AREMIP, applique un plan de gestion qui a été reconduit pour la période 2024-2029 et qui préconise des actions variées visant à :

- Préserver les habitats de zones humides,
- Améliorer les connaissances pour mieux identifier les enjeux.

#### *Carte des zones humides - démarche volontariste*



Carte 1 : Localisation des zones humides gérées par la commune de Lannemezan en 2019

Tout particulièrement, sont poursuivis un entretien de ces zones situées sur les landes au sud du plateau de Lannemezan par un pâturage adapté, un maintien de l'ouverture du milieu et une veille sur les espèces exotiques envahissantes. Ces travaux sont réalisés en régie à l'aide du troupeau communal de vaches et d'ânes.

Ces actions peuvent bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et de la Communauté de Communes du plateau de Lannemezan dans le cadre de sa compétence GEMAPI.

Pour permettre la réalisation des actions prévues du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 dans le cadre du projet communal pluriannuel de préservation des zones humides, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

La contribution de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan dans le cadre de sa compétence GEMAPI est établie à 25 000€.

Le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 72 000 € pour la mise en place du plan de gestion.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANT en € HT	RECETTES	MONTANT	%
Matériel divers	10 000	Agence de l'eau	32 600	45 %
Travaux en régie	62 000	GEMAPI - CCPL	25 000	35 %
		Autofinancement	14 400	20 %
<b>TOTAL</b>	<b>72 000</b>		<b>72 000</b>	<b>100%</b>

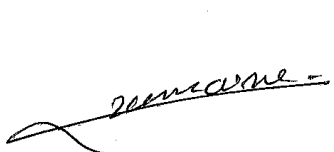
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 14 avril 2025